

Déclaration liminaire F3SCT des Deux-Sèvres du 27 juin 2023

Madame La DASEN,

Mesdames et messieurs les membres du F3SCT 79

Pour le Sgen-CFDT Poitou-Charentes, siéger dans cette formation spécialisée s'accompagne d'attentes importantes, à la hauteur de l'attention que l'administration devrait être en mesure d'apporter à la santé de ses personnels. Ceci est d'autant plus vrai que le contenu et le nombre des alertes portés à notre connaissance d'organisation syndicale, par le biais notamment des déclarations sur le registre SST départemental, est très inquiétant.

Nous savons bien, aussi, que les Risques Psycho-Sociaux sont souvent les plus complexes à prendre en charge mais nous ne pouvons nous satisfaire de ce constat. Les RPS, qu'ils soient le fruit de violences d'élèves, de violences de parents ou de relations qui dysfonctionnent entre collègues ou avec les hiérarchies constituent la grande majorité des signalements. Les constats sont établis, loin d'être nouveaux et pourtant le traitement de ces problèmes reste très en deçà des attentes.

Quelles actions, quelles évolutions, en matière d'information et de prévention, comptez-vous mettre en œuvre afin de préserver les agents ? Et pour les agents d'ores et déjà victimes qu'est-il prévu pour apporter des réponses plus efficaces et surtout dans un délai plus rapide ? Nous sommes satisfaits de voir certains cas à l'ordre du jour de cette séance mais pour nombre d'autres, des signalements plus isolés, comment arriver à des réponses plus satisfaisantes et permettant d'assainir à plus long terme certaines situations ?

Nous tenons aussi à attirer l'attention sur la mise en œuvre de la cédésation des AED. Celle-ci ne se passe pas partout sans difficulté et génère, elle aussi, son lot d'incompréhensions, a minima, voire de tensions ou de situations maltraitantes de personnels dont les compétences étaient jusque-là reconnues. De quelle manière, Madame, appréhendez-vous ce sujet ?

Enfin, nous ne pouvons pas ne pas pointer, une nouvelle fois, le cynisme de notre employeur d'assujettir une hausse des rémunérations à du travail et des missions supplémentaires alors que la fatigue professionnelle est déjà documentée... et ceci après avoir reculé de 2 ans l'âge de départ à la retraite ! Nous invitons nos collègues à se protéger et à ne pas signer « le PACTE » qui par l'alourdissement de la charge de travail et les risques de pression sur les personnes, va augmenter les risques psycho-sociaux. Nous rappelons aussi qu'il est de votre responsabilité d'anticiper cela afin de pouvoir aider et protéger les agents qui en subiront les conséquences.